

QUELLES ACTIONS POUR ORGANISER UNE PROMOTION ÉGALITAIRE ?



La promotion est l'un des champs de diagnostic et d'action défini par la loi en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que l'un des éléments évalués dans le cadre de l'index égalité professionnelles.

Vous trouverez dans cette fiche-outil des idées d'actions en matière de promotion. Vous pouvez vous en inspirer pour faire progresser la mixité et l'égalité professionnelle dans votre entreprise, et nourrir votre stratégie d'action ainsi que votre accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comment préparer les femmes et les hommes au développement de leur évolution professionnelle ?

> IDÉE D'ACTION N°1 - Développer la formation visant à la promotion

Proposer aux femmes, comme aux hommes, de l'entreprise des formations qui leur permettent d'être promu.e.s.

Quand le développement de l'entreprise conduit à l'organisation de formations visant à pourvoir des postes à responsabilités, il s'agit de s'assurer que les formations en question puissent être accessibles aux femmes comme aux hommes. Ces candidat.e.s auront ainsi autant de chances d'accéder aux postes à responsabilités, notamment aux statuts d'encadrement, de management et de direction.

Gardez en tête que de manière inconsciente, l'intériorisation des stéréotypes par les hommes comme les femmes peut entraîner des autocensures pour postuler à de nouveaux postes représentant une ascension professionnelle. Dans ce cadre, incitez les femmes ou les hommes à postuler en instaurant un dialogue direct et encourageant.

Dans les fonctions à prédominance masculine ou inverse, vous pouvez mettre en place des programmes de formations spécifiquement dédiés aux femmes ou aux hommes.

> L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à repérer, au même titre que les hommes, les femmes qui pourraient évoluer dans leur carrière et à leur proposer des formations certifiantes, diplômantes ou qualifiantes. »

> IDÉE D'ACTION N°2 - Travailler l'affirmation de soi

Proposer aux salarié.e.s de l'entreprise une formation à l'affirmation de soi.

Un travail sur la confiance en soi et la prise de parole permet de développer les candidatures féminines, comme masculines, à la promotion interne dans l'entreprise. Ce sont des domaines dans lesquels les hommes sont parfois mieux armés, mais ce constat ne peut être généralisé.

> L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à proposer aux femmes comme aux hommes la possibilité de participer à une formation à l'affirmation de soi et à la prise de parole. »

> IDÉE D'ACTION N°3 - Travailler les réseaux féminins

Il s'agit de donner la possibilité aux femmes d'échanger, de s'entraider, de débattre, de se rendre visible, de se sentir moins isolées, de s'enrichir des expériences de leurs pairs et de stimuler leur ambition.

De tels réseaux sont, en général, développés dans les territoires à destination des salariées, y compris du transport (Femmes en Mouvement, La Route au Féminin, Otrement féminin...). Dans les grandes sociétés, l'entreprise peut s'engager à favoriser l'émergence de son propre réseau féminin interne.

> L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à identifier des réseaux féminins locaux et à les promouvoir auprès des femmes salariées. »



4^E SEMAINE
DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LANCEMENT DU PREMIER PLAN INTERMINISTÉRIEL
EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

**SEXISME
PAS NOTRE GENRE!**